

Séance publique hors les murs du 15 février 2013 au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle



Communication de Monsieur Patrick Gérard



Accueil et présentation du conférencier par le Président, Bernard Guidot

L'Académie de Stanislas a pleinement conscience de la place qu'elle doit occuper au sein de la cité. C'est pourquoi elle travaille, depuis de nombreuses années - et en particulier maintenant - en totale harmonie à la fois avec la Ville de Nancy, avec la Communauté urbaine du Grand Nancy, et avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, comme aujourd'hui. Avec ce dernier, nous organisons chaque année deux conférences Hors les Murs, ouvertes à tous. La seconde aura lieu le 20 mars à Lunéville, dans la chapelle rénovée du château. Nous recevrons le Professeur Pierre Labrude.

C'est un plaisir pour moi de remercier très vivement et très chaleureusement Monsieur le Président du Conseil Général pour son accueil.

J'ai le bonheur d'accueillir cet après-midi de nombreuses personnalités représentant tous ceux qui gèrent les institutions de la République et issues des mondes universitaire, économique, juridique, culturel, politique. Par leur présence, beaucoup d'entre eux vous témoignent, Cher confrère et Cher Collègue, amitié et estime. Votre notoriété et les brillantes étapes de votre parcours les ont tous réunis. Je n'aurais garde d'oublier les fidèles de l'Académie, ceux qui nous font confiance pour le choix de nos invités et qui sont nombreux.

J'ai donc le bonheur de vous présenter Monsieur Patrick Gérard, Conseiller d'État. Monsieur Gérard est d'origine nancéienne et, j'en suis sûr, il est resté Lorrain de cœur. Votre famille, bien connue dans la capitale des ducs de

Lorraine, vous a placé dans d'excellentes conditions pour mener à bien de solides études. En quelque sorte, les fées s'étaient penchées sur votre berceau, mais vous n'avez pas déçu. Actuellement, outre votre appartenance au Conseil d'Etat, vous êtes notamment Professeur associé à l'Université Paris-Descartes, maire honoraire de Vincennes et ancien Recteur de l'Académie de Paris. Vous avez été élu en janvier 2011, membre Associé correspondant National de l'Académie de Stanislas.

Je n'ai pas l'intention d'être trop long dans ma présentation, mais revenons sur les étapes essentielles d'un parcours qui ne peut susciter que des éloges. Vos études ont été effectuées au lycée Poincaré, à l'Université de Nancy 2, à l'Université de Paris II-Panthéon-Assas et à l'Institut d'Etudes politiques de Paris. Maîtrise en Droit public, DEA de finances publiques et fiscalité, DEA de droit public interne. En 1986, vous êtes Docteur en droit de l'Université de Paris II-Panthéon-Assas (*mention très honorable*) ; en 1989, vous obtenez votre Habilitation à diriger des recherches ; en 1992, vous êtes Agrégé des Facultés de droit (Droit public).

Votre carrière universitaire, sans surprise, est admirable. D'abord assistant en droit au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), puis MDC de droit public, toujours au CNAM, vous devenez Professeur des Universités en 1992 (Vous avez atteint le sommet, la classe Exceptionnelle 2, en 2003). Vous avez œuvré, à plusieurs reprises, dans les Cabinets ministériels, comme Conseiller technique, comme Directeur de cabinet du Ministre de l'Education Nationale (2005-2006), du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux (2007-2008). Vous avez été Directeur du Centre National des Œuvres universitaires et scolaires (1996-1999), Directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche (2004-2005). Et, bien sûr, vous avez été à plusieurs reprises Recteur ; de l'Académie d'Orléans-Tours (1994-1996), de l'Académie de Bordeaux (2002-2004) et, surtout, de l'Académie de Paris (décembre 2008-Juillet 2012). Vous avez d'ailleurs été Président de la Conférence des Recteurs français.

Je me suis laissé dire que vous êtes passionné par les Etats-Unis. Il suffit de se pencher sur la liste de vos publications pour en être totalement convaincu. Je me contenterai de quelques aperçus. Votre thèse a été publiée, en 1987 : *L'élection présidentielle américaine de 1984* [Victoire de Ronald Reagan face à Walter Mondale] ; puis vous avez publié *George Bush, président : histoire d'une élection* (1989) [En 1988, George Bush père l'emporte face à Michaël Dukakis] [Un mot par parenthèse. Le nom de Dukakis est sorti des mémoires ; il se trouve que je m'en souviens : en mai 1988, j'étais aux Etats-Unis, pendant près d'un mois, invité par différentes Universités ; en mai, les sondages et la

presse américaine donnaient Dukakis facile vainqueur ; en novembre, il a été battu aisément ; preuve de la fiabilité des sondages...]. Vous avez publié aussi *Le président des Etats-Unis* (Collection *Que sais-je ?*, 1991 et 1994). Il faut noter qu'un autre de vos livres - *Précis du droit de l'urbanisme* - en est à sa 5^{ème} édition, en 2007.

Vos très nombreux articles sont évidemment techniques et concernent les domaines administratifs, juridiques, mais se fondent souvent, sinon constamment, sur de judicieuses et implicites comparaisons avec l'étranger : le Pays de Galles, la Grande Bretagne et les Etats-Unis. Vous avez le bonheur d'être, en particulier, Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Un mot peut-être du Conseil d'Etat dont vous êtes membre depuis septembre 2006, « en service ordinaire » (tour extérieur). Cette institution, créée en 1799, siège au Palais Royal depuis 1875. Elle est chargée de conseiller le gouvernement et en particulier pour ce qui est des projets de lois. Elle émet un avis sur leur forme ou sur leur régularité juridique. Elle est aussi la plus haute des juridictions de l'ordre administratif. Elle juge les recours dirigés contre les autorités publiques.

Le sujet qui va être traité est « L'histoire de l'Université de Paris ».

A l'issue de la conférence des questions pourront être posées. Je vous incite donc à y réfléchir pendant l'exposé.

Monsieur Gérard, vous avez la parole.



Brève Histoire de l'Université de Paris, par Monsieur Patrick Gérard

« *Nul ne pense pour soi ; cela ne peut aller. L'universel est le lieu des pensées* »
(*Propos de littérature*).

Ces mots sont ceux de l'un des plus brillants professeurs qu'ait comptés l'académie de Paris : le philosophe Alain. La pensée, la réflexion, l'usage méthodique de la raison nous ouvrent des horizons plus vastes que ceux de notre propre existence : les horizons de l'universel. Et cette belle formule d'Alain répond - avec l'écho du temps et la proximité de l'espace - à celle d'un autre philosophe, le grand penseur arabe Averroès : « *L'intelligence met de l'universel dans les choses* » (*Commentaire moyen au De anima*).

Le goût de la réflexion, la passion du savoir, la recherche de la connaissance constituent autant de variations d'un même amour, celui de l'universel. Un amour commun parmi les hommes, et qu'ils ont souvent partagé dans une même recherche. Cet amour nous réunit aujourd'hui dans cette académie, comme jadis les disciples de Platon dans le jardin d'Athènes. Il rassemble aussi, à travers le monde et depuis près d'un millénaire, les gens de savoir dans des communautés que l'on appelle des « *universitas* ».

L'idée d'Université est née quelque part entre les rives du Pô et celles de la Seine. Elle a ensuite rayonné du haut des pentes de la Montagne Sainte-Geneviève pour conquérir les continents du monde. L'histoire de l'Université de Paris est en réalité celle d'une quête prométhéenne; d'un rêve commun d'universel qui a écrit l'une des plus belles pages de la grande aventure du savoir des hommes.

Ce rêve fut celui d'illustres professeurs que Dante, déjà, plaçait en son Paradis. Leur érudition sans borne fut plus tard moquée par l'immense bouche du *Gargantua* de Rabelais ; leur prestige sans frontière fut admiré par les plus grands monarques, comme le tsar Pierre le Grand venu les rencontrer en Sorbonne lors de sa visite en France en 1717 ; depuis plus d'un siècle, leurs découvertes sans limite ont valu à notre pays nombre de prix Nobel et médailles Fields. Car l'Université de Paris s'incarne aussi dans ces grandes figures de la sagesse et de la science universelles qui y ont enseigné: Romain Rolland, René Cassin, Maurice Allais, Louis de Broglie^[1], Pierre-Gilles de Gennes ou encore Serge Haroche, prix Nobel de physique 2012.

Et je n'oublie pas, parmi ces noms glorieux, celui d'un enfant de Nancy, Henri Poincaré, fils du doyen de la faculté de médecine. Sur les bancs du lycée de Nancy, en classe de mathématiques spéciales, il s'était lié d'amitié avec le jeune strasbourgeois Paul Appell dont la famille avait quitté l'Alsace en 1871.

Henri Poincaré, reçu premier à l'École polytechnique, et Paul Appell, reçu deuxième à l'École normale supérieure, préparèrent la licence et le doctorat à la faculté des Sciences de Paris où ils eurent comme professeur de mathématiques le nancéien Charles Hermite^[2]. Poincaré et Appell se retrouvèrent aussi dans le combat pour défendre le capitaine Dreyfus. Henri Poincaré devint professeur en Sorbonne à l'âge de trente-deux ans, Paul Appell devint le premier recteur de l'académie de Paris.

Comment ne pas citer aussi, devant l'Académie de Stanislas, l'épopée magnifique d'une jeune polonaise promise à l'avenir brillant des génies de son siècle : Marie Curie ? Première femme à obtenir un prix Nobel, celui de physique en 1903, elle reste aujourd'hui encore la seule femme à avoir reçu un second prix Nobel, celui de chimie en 1911. Marie Curie fut aussi la première femme nommée professeur d'université en France, succédant à son époux Pierre Curie. Maria Sklodowska avait quitté son pays en 1891, à l'âge de vingt-trois ans, les yeux et le cœur pleins d'espoir : elle avait perdu sa sœur morte du typhus puis sa mère emportée par la tuberculose, elle avait obtenu la médaille d'or à l'examen final du lycée de Varsovie; et elle voulait poursuivre des études supérieures en physique. Puisqu'en Pologne, alors dépendance de l'empire russe, les jeunes filles n'étaient pas admises à l'université, elle avait travaillé pendant trois ans comme gouvernante pour avoir les moyens d'aller étudier à Paris. La faculté des sciences de la Sorbonne qui l'accueille en 1891 compte 1 800 garçons et 25 filles ; Maria Sklodowska y obtiendra sa licence en deux ans et sera reçue major au concours d'agrégation.

Car l'université, c'est aussi un espoir universel : celui de milliers de jeunes, femmes et hommes, à travers le monde; celui de l'accès à un savoir ouvert à tous sans distinction d'origine, de classe ni de sexe.

Cette histoire s'incarne enfin dans la belle devise de l'Université de Paris : « *Hic et ubique terrarum* » - ici et partout sur la Terre.

C'est cette histoire que je vais vous conter brièvement aujourd'hui en relatant trois moments successifs du rapport des sociétés humaines à l'universel :

- le moment scolastique ;
- le moment humaniste ;
- le moment scientifique et technique.

Le moment scolastique

Le **moment scolastique** commence dans le Paris du XII^e siècle entre les abbayes Saint-Victor, Sainte-Geneviève et Saint-Germain-des-Prés. Au cœur d'un quartier où les lettrés parlaient encore la langue des anciens Romains, et qui devait pour cette raison être dénommé « *Quartier latin* ».

C'est là que de **grandes controverses de la pensée occidentale** se déroulèrent entre d'illustres maîtres de philosophie et de théologie : citons la querelle des universaux^[3] qui opposa Guillaume de Champeaux à Pierre Abélard - Champeaux enseignait à l'école-cathédrale sous la protection de l'évêque de Paris, Abélard au cloître de Sainte-Geneviève sous la protection de son abbé. Ces grands bretteurs de la scolastique inventèrent une forme de débat assez rigoureux : la « *disputatio* », joute oratoire et contradictoire menée devant quelques dizaines de leurs élèves dont la plupart se destinaient à être clercs. Ce mode de discussion raisonnée et ciselée est à l'origine de la pensée critique occidentale ; on le retrouve aujourd'hui encore dans les soutenances de thèse. La méthode parisienne de transmission du savoir était bien différente de celle alors en usage au *Studium* de Bologne, où Pépon et d'autres maîtres, avec une autorité indiscutée, commentaient à leurs élèves les textes du droit civil romano-byzantin.

A Paris, rassemblés autour de la pratique de la « *disputatio* » et animés de la même soif de savoir, les maîtres et les étudiants des différentes écoles formèrent peu à peu une communauté - on disait alors une « *universitas* ».

Les jeunes étudiants de cette communauté acquirent rapidement dans la ville la réputation d'être bruyants et agités. Et en définitive cette turbulence leur fut bénéfique. Un soir de l'année 1200, dans une taverne du Quartier latin, quelques étudiants volent une cruche de vin à une table de bourgeois, une rixe violente s'ensuit, les sergents de la prévôté de Paris sont appelés par le tavernier : cinq des étudiants sont battus et meurent sur place, les autres qui se sont enfuis sont rattrapés par les sergents dans le dortoir de leur collègue et emprisonnés sur ordre de Thomas, le prévôt du roi. Le lendemain, la nouvelle se répand dans toute la communauté. Les maîtres et leurs élèves cessent les enseignements, partent au palais de la Cité et demandent audience au roi. Philippe-Auguste les reçoit; il apprend leur intention de faire grève. Le roi est parfaitement conscient du prestige apporté par les savants à la capitale de son royaume ; il est très fier qu'en Europe on appelle Paris « *la nouvelle Athènes* » ; il ne veut pas qu'il puisse se dire que la police du roi de France a battu à mort cinq étudiants. Alors Philippe-Auguste prend deux décisions qui vont calmer la grande colère de l'*universitas* : il sanctionne le comportement de la prévôté de Paris en faisant conduire le prévôt en prison, et il promulgue une charte

accordant à l'Université de Paris un privilège d'immunité ; ce privilège interdit dorénavant à la prévôté du roi d'entrer dans les collèges et exempte les maîtres et les étudiants de la justice royale. Cette **charte de l'an 1200** constitue la première reconnaissance officielle de la corporation universitaire parisienne et de ses franchises.

En 1215, le pape Innocent III - lui-même ancien étudiant de l'Université de Paris - attribua à son tour à cette communauté un privilège pontifical et une large liberté intellectuelle : l'Université de Paris pourrait organiser ses enseignements sans le consentement de l'évêque qui aurait voulu étendre sa juridiction en dehors de l'école-cathédrale. Et en 1231, le pape Grégoire IX promulgua la bulle *Parens scientiarum universitas*, « Paris université mère des sciences ». Cette bulle plaçait la corporation universitaire parisienne sous la tutelle directe du Saint-Siège, lui conférant un statut particulier en raison de son rayonnement universel : « *Il n'est pas douteux* » - lit-on dans la Bulle de Grégoire IX - « *que celui qui, dans la cité susdite, se sera de quelque manière efforcé de troubler une grâce aussi éclatante ne déplaît profondément à Dieu* ». Ainsi fut actée la naissance de l'*Universitas magistrorum et scoliarum parisiensis*, l'Université des maîtres et des élèves de Paris ; fixant ses propres règles d'études et de vie, exerçant elle-même la justice sur ses membres, rattachée au Pape, l'*Universitas* échappait au contrôle du roi de France et à la juridiction de l'évêque de Paris.

Au début du XIII^e siècle, cette université s'organisait en quatre facultés et en quatre nations.

Première des **quatre facultés**, la faculté des Arts dispensait les sept « *arts libéraux* ». Alcuin, le précepteur de Charlemagne, en avait fixé la liste cinq siècles auparavant : pour le premier cycle (*trivium*), la grammaire, la rhétorique, la dialectique; pour le second cycle (*quadrivium*), l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Les enseignements avaient lieu dans des églises ou dans des maisons louées à des particuliers. Le chef de la faculté des Arts, élu chaque année par les maîtres, prit le nom de « *recteur* ». Régulièrement une distribution des prix récompensait les meilleurs élèves de la faculté dans chacun des sept arts libéraux. Cette faculté des arts, en quelque sorte ancêtre de notre lycée, préparait à l'une des trois autres facultés, appelées « *facultés supérieures* » : la faculté de Théologie, la faculté de Médecine et la faculté de Décret - on ne disait pas alors « droit ». Dans l'université fille du Saint-Siège, la faculté de Décret formait ses étudiants au droit canonique mais avait interdiction d'enseigner le droit romain ; quelques maîtres spécialisés en droit romain obtinrent du Pape l'autorisation d'exercer en dehors de Paris : en 1306 ils fondèrent l'université d'Orléans. D'autres docteurs de la Sorbonne avaient créé en 1289 l'université de Montpellier, dont l'école de médecine était déjà très réputée en Europe.

Pour être admis dans l'une des trois facultés supérieures, un étudiant de la faculté des Arts devait être titulaire du premier grade universitaire, le baccalauréat ou la déterminance ; venaient ensuite la licence, qui conférait le droit d'enseigner (« *licencia docendi* »), puis le doctorat, qui reste aujourd'hui encore le grade universitaire le plus élevé. A Paris, ces trois grades étaient conférés à titre universel « *hic et ubique terrarum* » - ici et partout sur la Terre : cela signifiait par exemple que les titulaires d'une licence de l'Université de Paris avaient le droit d'enseigner non seulement à Paris mais aussi dans toutes les universités du monde.

En fonction de leur origine géographique, les maîtres et étudiants parisiens se répartissaient entre **quatre nations** : celles de France (« *honoranda Gallorum natio* »), de Picardie, de Normandie et d'Angleterre ; le chef élu par chaque nation portait le titre de « *procureur* » et organisait les fêtes religieuses de sa communauté. Certains des étudiants et des maîtres de la nation d'Angleterre devaient contribuer à l'essor de l'université d'Oxford, créée en 1229 sur le modèle de l'Université de Paris.

Pour héberger les étudiants et leurs maîtres, des **collèges** furent construits. Comprenant bibliothèque, réfectoire et dortoir, ils offraient de bonnes conditions d'études, mais entrer dans un collège était généralement assez coûteux. Les enfants des familles aisées arrivaient à Paris souvent accompagnés d'un domestique, mais les étudiants plus pauvres devaient, pour se loger et rémunérer leurs maîtres, gagner un peu d'argent ; certains étaient jongleurs de rue, d'autres chantaient dans des tavernes ou déclamaient des contes licencieux dans des cabarets, quelques-uns recouraient même au brigandage.

C'est pourquoi au milieu du XIII^e siècle, le confesseur du roi Louis IX, le moine Robert - originaire de Sorbon, petit village des Ardennes - eut l'idée de construire un collège afin d'y accueillir les étudiants pauvres selon l'idéal des Ordres mendiants. Robert de Sorbon exposa son projet à Louis IX. Le roi approuva cette idée et offrit un terrain, en bas de la Montagne-Sainte-Geneviève, dans une rue réputée dangereuse appelée « rue coupe-gueule ». En 1253, Robert de Sorbon pouvait ouvrir un collège abritant une société de maîtres et d'étudiants en théologie ; le collège serait dirigé par un « proviseur ». En 1257, Louis IX accordait à ce collège une charte et lui imposait une devise : « *vivere socialiter et collegialiter et moraliter et scholariter* » - « vivre en bonne société, collégialement, moralement et studieusement ». **Le collège de Sorbon** attira les meilleurs étudiants de France et d'Europe ; on le surnomma très vite « *la Sorbonne* » ; la licence obtenue dans ce collège attestait la réussite à la « *sorbonica* » : cet examen d'une journée consistait pour le candidat à exposer le résultat de ses travaux dès 5 heures du matin puis à répondre, sans interruption

jusqu'à 7 heures du soir, à tous ses maîtres qui ne devaient pas cesser de le contredire. La bibliothèque du collège s'enrichit rapidement de beaux et rares ouvrages, au point de devenir la plus importante de l'Occident médiéval après la bibliothèque vaticane. La réputation du collège de la Sorbonne devint si grande qu'en un peu plus d'un siècle son nom fut identifié à toute l'Université de Paris. Celle-ci, en raison de ses privilèges, de son organisation et de ses méthodes d'enseignement, connut un rayonnement incomparable dans l'Europe entière. Baudouin de Flandre, premier empereur latin de Constantinople, fit appel au proviseur de la Sorbonne pour qu'il envoie des docteurs enseigner aux étudiants du Bosphore. De toute l'Europe, les plus grands esprits de leur temps vinrent étudier ou professer à Paris. Originaire de Germanie, Albert le Grand y introduisit les textes grecs et arabes, ceux d'Aristote et d'Averroès. Son élève venu d'Italie, Thomas d'Aquin^[4], y rédigea une partie de sa *Somme théologique*, grande œuvre de la scolastique médiévale. La Sorbonne dut employer, pour porter le courrier de ses élèves à leur famille, des messagers qui constituèrent la première forme de poste en France.

Et c'est en prenant modèle sur le collège de Sorbon que d'autres collèges furent fondés. Citons l'un des plus célèbres, le collège de Navarre qui ouvrit en 1304 grâce à un don de la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel ; ce collège, où étaient enseignées la grammaire et la philosophie, aura notamment pour élèves les futurs rois de France François I^{er}, Henri III et Henri IV.

Dès le XIV^e siècle, **les autorités politiques et religieuses voulurent consulter les maîtres** de l'Université de Paris sur des questions juridiques ou théologiques. Certains des docteurs de la faculté de Décret siégeaient au Conseil du Roi - ancêtre du Conseil d'État. Philippe le Bel invita les docteurs de l'Université à s'exprimer devant les Etats généraux qu'il convoqua en 1302. En 1348, le roi Philippe VI demanda aux docteurs de la faculté de Médecine de rechercher les causes de la Peste noire qui sévissait alors dans le royaume. Et Charles V conféra à l'Université de Paris le titre de « *filles aînée des Rois de France* ».

Au début de **la guerre de Cent Ans**, la communauté universitaire servit souvent d'intermédiaire entre les différents partis. Ce fut notamment le cas lors de la révolte des bourgeois de Paris, menée par le prévôt des marchands Étienne Marcel.

Par la suite, l'Université se rangea majoritairement du côté des Anglais et du parti bourguignon qui défendait les intérêts des villes contre ceux des grands féodaux. Lorsqu'en 1430 Jeanne d'Arc fut capturée à Compiègne, l'assemblée générale des docteurs de l'Université de Paris, sensible à la passion politique de la capitale, déclara Jeanne « *sorcière et hérétique* » ; l'Université exigea qu'elle fût traduite devant un tribunal ecclésiastique. L'évêque de Beauvais Pierre Cauchon,

qui présida à Rouen le procès de la libératrice d'Orléans, avait été recteur de l'Université de Paris en 1403 ; il fit appeler nombre de docteurs de la Sorbonne pour témoigner contre Jeanne ; le tribunal, très impressionné par les arguments péremptoires de ces savants, vota la condamnation de Jeanne d'Arc au bûcher. Le roi Charles VII n'oublia pas la haine de ces docteurs accusateurs : il reprocha aux « *Messieurs de la Sorbonne* » leur activisme pro-anglais ; rétablissant peu à peu son autorité sur le royaume, il plaça l'Université sous la tutelle du Parlement de Paris ; il abrogea ses privilèges ; il encouragea les quelques docteurs qui n'avaient pas pris le parti des Anglais à quitter Paris pour fonder l'université de Poitiers. Mais la Sorbonne n'allait pas disparaître pour autant !

Ella avait d'ailleurs joué un rôle politique important lors du Grand Schisme qui divisa la Chrétienté entre la papauté de Rome et celle d'Avignon au tournant des XIV^e et XV^e siècles. Son prestige lui permit alors d'imposer une solution conciliaire. Il revint à Jean de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, de présider les premières séances du concile de Constance qui devait mettre fin au schisme et rétablir l'unité de l'Église romaine en 1418.

Enfin au XV^e siècle, l'Université de Paris était devenue le plus grand centre de diffusion des textes de toute la Chrétienté. Elle fut l'un des principaux lieux de production et de diffusion du papier dans le Royaume de France. A la Saint-Barnabé, les étudiants, avec leur recteur, partaient en cortège à Saint-Denis pour vendre leurs parchemins à la foire du Lendit. Et la **première imprimerie en France** fut installée en Sorbonne par le bibliothécaire Guillaume Fichet en 1469 ; les caractères métalliques mobiles d'imprimerie avaient été inventés quinze ans plus tôt par l'imprimeur allemand Johannes Gutenberg.

La diffusion de l'écrit modifia alors profondément la transmission des connaissances. Elle présida à la formidable mutation intellectuelle de l'humanisme et à l'émergence d'un nouveau rapport des sociétés humaines à l'universel.

Le moment humaniste

Le moment humaniste ouvrit à l'Université de Paris une période de grande effervescence intellectuelle. Comptant au début du XVI^e siècle 20 000 étudiants sur 300 000 habitants, Paris était alors l'un des principaux foyers de ce vaste renouveau européen. La relecture des textes antiques, l'essor de l'esprit critique et la conciliation œcuménique avaient depuis quatre siècles constitué les fondements de l'enseignement et de la politique universitaires. Sous la Renaissance, ils prirent une ampleur nouvelle. L'Université de Paris fut l'une des premières en Europe à proposer l'enseignement du grec ; la littérature profane y fut désormais étudiée. Pour enseigner les disciplines selon

les méthodes pédagogiques nouvelles, les collèges recrutèrent des maîtres appelés « *gymnasiarques* ».

Le collège de Montaigu fut à l'initiative d'une réforme de l'organisation des enseignements. L'apprentissage des arts libéraux y était programmé sur **sept années d'études** qui structurent aujourd'hui encore le système d'enseignement secondaire de la plupart des pays du monde. Le collège de Montaigu, connu aussi pour ses sévères punitions corporelles, forma nombre de grandes figures de la Renaissance européenne. Le grand humaniste Erasme vint y étudier, mais aussi l'un des pères de la Réforme, Jean Calvin, et après lui l'un des fers de lance de la Contre-réforme, Ignace de Loyola.

Le basque espagnol Ignace quitta Montaigu pour le collège Sainte-Barbe, où il eut pour jeunes condisciples le savoyard Pierre Favre et le navarrais François-Xavier ; ils formèrent un petit groupe « *Les Amis dans le Seigneur* » qui se transforma en 1540 en « *Société de Jésus* ». Ils s'inspirèrent de leur scolarité à Paris pour fonder partout dans le monde les collèges de la **Compagnie de Jésus**.

C'est ainsi qu'en 1563 les Jésuites créèrent à Paris le collège de Clermont - futur lycée Louis-Le-Grand - installé rue Saint-Jacques, tout près de la Sorbonne. Dépendant directement du Pape, le collège de Clermont devait bientôt entrer en concurrence avec l'Université d'autant plus qu'il dispensait un enseignement non payant.

A quelques rues de là, le collège de Coqueret fut aussi un haut lieu du savoir nouveau, une abbaye de Thélème comme l'avait imaginée Rabelais. Joachim du Bellay, Pierre Ronsard et Jean-Antoine de Baïf, trois des fondateurs de la Pléiade, y étudièrent. Avec eux la tradition littéraire en langue française prit son essor, au cœur même de l'Université.

En dépit de ces évolutions importantes initiées par plusieurs collèges à la Renaissance, l'ouverture de l'Université à l'esprit réformateur demeura limitée. Dès 1521, la faculté de Théologie condamna les thèses de Luther et rejeta la Réforme. L'Université fut même chargée de la **censure**, en particulier dans le domaine des écrits religieux. Et pour tous les nouveaux courants intellectuels, la Sorbonne fut bientôt assimilée à un îlot perdu de conservateurs obtus.

Il est vrai que l'Université refusait de se rénover en profondeur pour accueillir dans ses propres facultés la pédagogie et les disciplines nouvelles telles que les belles-lettres, la philologie et la philosophie. C'est pourquoi en 1530 François Ier, acquis à l'esprit humaniste et conseillé par Guillaume Budé, décida de fonder en dehors de l'Université une institution d'enseignement rattachée au roi: le **Collège royal**, futur Collège de France. Des « *lecteurs royaux* » y enseignaient l'hébreu, le grec puis les mathématiques, dans des locaux ouverts à tous.

Pendant les guerres de Religion, l'Université de Paris se rangea du côté de Rome et de la Contre-réforme. Garante de l'interprétation canonique des textes sacrés, la faculté de Théologie prit le parti de la Ligue contre la tolérance religieuse. Et au lendemain de l'Édit de Nantes, Henri IV, comme Charles VII l'avait fait avant lui, dut réimposer l'autorité royale à l'Université.

Accompagnant la construction de l'État moderne, l'Université prit en charge la formation des serviteurs de la monarchie. Elle prépara les agents supérieurs d'une administration royale en plein essor. Les plus hautes autorités de l'État veillèrent soigneusement à préserver ce monopole de l'Université de Paris. La Sorbonne devait ainsi compter parmi ses proviseurs certains des dirigeants politiques les plus célèbres de l'Ancien Régime : le cardinal Mazarin, le cardinal de Retz, Le Tellier, le cardinal de Fleury. Le premier et le plus influent d'entre eux fut évidemment Armand Jean du Plessis, **cardinal de Richelieu**.

Étudiant, le jeune Armand du Plessis avait soutenu sa thèse de théologie en Sorbonne sur un sujet singulièrement prometteur : « *Qui sera semblable à moi ?* ». En 1622, à trente-six ans, il fut élu proviseur du collège de la Sorbonne. Nommé « principal ministre » de Louis XIII deux ans plus tard, puis duc de Richelieu, le cardinal resta très attaché à la Sorbonne et entreprit de reconstruire l'ensemble des bâtiments disparates qui composaient le collège depuis le Moyen-âge.

Il confia cette tâche à l'architecte Jacques Lemercier auquel nous devons aussi le Pavillon de l'Horloge au Louvre, le Palais-Royal, l'église du Val-de-Grâce, ainsi que la ville et le château de Richelieu en Poitou. La chapelle de l'Université demeure aujourd'hui encore l'un des fleurons de l'architecture du Grand Siècle; elle abrite aussi le magnifique tombeau du cardinal sculpté par Girardon. Et elle reste depuis quatre siècles l'image de la Sorbonne aux yeux du monde entier.

La Sorbonne de Richelieu fut considérée comme l'un des hauts lieux du savoir au siècle de Descartes. L'Université de Paris prit toute sa part dans les grandes controverses philosophiques et théologiques qui marquèrent le XVII^e siècle. Les débats sur le **cartésianisme** et le **jansénisme** s'y épanouirent. Et ce n'est pas un hasard si Descartes dédia ses *Méditations métaphysiques* aux docteurs de la Sorbonne. Le libre-arbitre trouva d'ardents défenseurs au sein de la communauté universitaire parisienne. De grandes figures du courant janséniste, telles qu'Edmond Richer, Le Grand Arnauld et l'oratorien Pasquier Quesnel, étaient docteurs de la Faculté de théologie.

La Sorbonne abrita pour plus d'un siècle l'un des principaux mouvements du jansénisme. A quelques pas de Port-Royal, plusieurs de ses théologiens apportèrent de précieux conseils à Pascal pour la rédaction de ses *Provinciales*.

La défense des thèses jansénistes allait alors de pair avec celle de l'indépendance de la corporation universitaire face à l'essor de l'absolutisme pontifical et royal. La querelle rebondit au cours de la Fronde : l'Université apporta son soutien à l'insurrection dans la capitale. De son côté, le Parlement de Paris approuva les thèses jansénistes et se rangea du côté des partisans de l'*Augustinus*. Une fois de plus, l'agitation universitaire allait devoir plier face au rétablissement de l'autorité du roi : Mazarin décida de fonder le collège des Quatre-Nations à l'extérieur du Quartier latin ; Louis XIV, par l'édit de Saint-Germain-en-Laye (1679), imposa à toutes les facultés de décret du royaume d'enseigner en français les ordonnances et les coutumes et institua à cet effet un concours national de recrutement de « *professeurs de droit français* ».

Mise au pas au début du règne personnel de Louis XIV, la Sorbonne renoua avec sa tradition frondeuse dès le début du XVIII^e siècle, s'opposant à la bulle *Unigenitus* qui condamnait le jansénisme.

Conformément aux préceptes jansénistes, la gratuité des études fut introduite à la faculté des Arts. Inspirés par les petites écoles de Port-Royal, les maîtres de l'Université cherchèrent alors à accorder davantage de place à la langue française. Cette pédagogie nouvelle fut exposée dans le célèbre *Traité des études* de Charles Rollin, qui fut élu recteur de l'Université de Paris en 1694.

La critique rigoureuse de la philosophie traditionnelle et des institutions religieuses et politiques conduisit ainsi à l'exploration de nouveaux champs de réflexion qui allaient former le terreau des Lumières naissantes.

Les idées de raison, de tolérance, de recherche du beau et du progrès se répandirent dans les cafés, les salons, les clubs ; elles gagnèrent peu à peu l'Université à partir de la Régence. Elles furent propices à l'essor de disciplines nouvelles, ainsi qu'au renouveau scientifique et épistémologique influencé par la diffusion des théories de Newton. Ces théories et la physique expérimentale furent enseignées dans les collèges parisiens dès la première moitié du siècle des Lumières.

Les Lumières imprégnèrent aussi les jeunes théologiens de la Sorbonne, au premier rang desquels se trouvait le futur auteur de l'*Encyclopédie*, Denis Diderot. Les théories des philosophes, la volonté d'atteindre le bonheur grâce aux progrès de la science influencèrent profondément les sociétaires de la Sorbonne, notamment Jacques Turgot, futur ministre de Louis XVI.

Avec l'esprit nouveau et le refus des préjugés, l'émulation et l'imagination furent encouragées au sein de la communauté universitaire. Inspirée par les concours organisés par les sociétés savantes, l'Université de Paris institua en 1746 un concours ouvert aux élèves de sa faculté des Arts afin de récompenser

les meilleurs travaux « *de prose ou de poésie, latine ou française* » ; ce concours prit le nom de « *concours général* ». Il reste encore l'une des belles traditions de nos lycées pour les milliers d'élèves - candidats de toute la France aujourd'hui - qui y participent chaque année et reçoivent leur prix en Sorbonne.

L'Université devait également profiter du rejet par l'élite éclairée de la tutelle morale des Jésuites. Le 6 août 1761, un arrêt du Parlement de Paris faisait « *défense à tous les sujets du roi de fréquenter les écoles, pensions, séminaires, noviciats et missions des soi-disant jésuites* ». Ainsi prenait fin l'une des grandes querelles de l'Ancien Régime, celle du jansénisme contre les partisans de Rome, celle du gallicanisme contre l'ultramontanisme, celle du primat de la liberté des hommes ou de la grâce de Dieu.

Surtout l'arrêt du Parlement mettait un terme à trois siècles de rivalité entre l'Université de Paris et les collèges jésuites de la capitale, contraints de fermer leurs portes. Grande bénéficiaire du **bannissement des Jésuites**, l'Université retrouvait ainsi son monopole en matière d'enseignement. Elle accrut également son patrimoine en récupérant les bâtiments des Jésuites situés rue Saint-Jacques. Le prestigieux collège Louis-Le-Grand devint un collège de l'Université ; une partie de ses locaux fut affectée à l'administration de l'Université qui y établit son siège. C'est du collège Louis-le-Grand que partirait désormais, en mars, juin, octobre et décembre, la procession « magnifique » conduite dans Paris par le recteur de l'Université. Les collections de la très riche bibliothèque de Louis-Le-Grand servirent à constituer le premier fonds de la nouvelle bibliothèque centrale de l'Université de Paris. Celle-ci demeure encore la plus importante bibliothèque universitaire de notre pays sous le nom de « Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne » ; elle rouvre au printemps 2013 après une importante rénovation.

La suppression des collèges jésuites dans le royaume exigeait toutefois de repenser la formation des élites. Dans le souci de garantir son monopole dans ce domaine, la corporation universitaire réclama alors l'établissement d'un système unifié d'enseignement pour l'ensemble du royaume ; certains se prononcèrent en faveur d'une « *éducation nationale* ». En 1766, Louis XV ordonna que dans tout le royaume les maîtres des facultés des Arts fussent désormais recrutés par un concours national : « *l'agrégation* ». **Trois agrégations**, s'inspirant du concours de sélection des professeurs de droit français, furent instituées : en philosophie, en lettres et en grammaire. L'organisation des concours d'agrégation était confiée à l'Université de Paris. Cette mission nationale fut à l'origine de la centralisation du système éducatif français : elle limitait profondément la liberté des universités de province en matière de recrutement de leurs maîtres.

La réforme de l'Université ne concerna toutefois pas le champ des enseignements. Or l'esprit encyclopédique faisait émerger les langues modernes, les techniques et les sciences expérimentales. Mais l'incapacité de la communauté universitaire à introduire ces disciplines nouvelles laissa un vide que vint combler la **création d'écoles nationales**. La première d'entre elles, l'École des ponts et chaussées, fondée par Louis XV en 1747, eut pour objectif de former les ingénieurs nécessaires à la construction des voies terrestres et navigables. Un an plus tard ouvrait l'École du Génie de Mézières. En 1783 Louis XVI décida d'établir l'École des mines de Paris.

L'esprit des Lumières fut ainsi à l'origine de la division entre universités et grandes écoles qui caractérise toujours le système d'enseignement supérieur français.

En dépit de retards indéniables, l'Université de Paris était en pleine mutation à la veille de **la Révolution**. La communauté universitaire accueillit très favorablement la convocation des États généraux. Le recteur de l'Université, Jean-Baptiste Dumouchel, fut élu député de Paris ; siégeant dans l'ordre du clergé, il fut de ceux qui se rallièrent au Tiers-État. L'Université se réjouit aussi de la prise de la Bastille, symbole de l'abolition de l'arbitraire royal ; elle renouait ainsi avec la tradition de solidarité envers les insurrections parisiennes qui avait été la sienne d'Étienne Marcel à la Fronde. Dès le 10 février 1790, les quatre facultés prêtèrent le serment civique « *à la Nation, à la loi et au roi* ». Une véritable révolution pédagogique s'amorça parallèlement au processus politique, avec **l'introduction du français** comme langue d'enseignement.

Cependant dans le nouvel ordre social né la Nuit du 4 août, les divers privilèges de la corporation universitaire devenaient intolérables. Or la majorité des enseignants ecclésiastiques refusaient la Constitution civile du clergé : ils préférèrent être réfractaires. Réagissant à l'hostilité des théologiens, les autorités révolutionnaires fermèrent la faculté de Théologie en octobre 1791. En mai 1792, l'Assemblée législative prononça la dissolution de la Société de Sorbonne. Puis les autres collèges furent les uns après les autres contraints de cesser leurs enseignements ; seuls furent maintenus le Collège royal et le collège Louis-Le-Grand – dont Robespierre avait été élève et qui prit le nom de « *collège de l'Égalité* ». Le 15 septembre 1793, la Convention déclara que les universités étaient des institutions « *gothiques et aristocratiques* » et adopta un **décret les supprimant** « *sur toute la surface de la République* ». La France devint ainsi le seul pays au monde à avoir un jour aboli ses universités.

Cette suppression avait lieu au moment-même où l'affirmation des sciences et des techniques établissait un rapport nouveau de nos sociétés à l'universel.

Le moment scientifique et technique

Le moment scientifique et technique commença par une vaste réorganisation du système d'enseignement français entreprise par la Convention. Inspirée par Condorcet, cette réforme distinguait trois niveaux d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur. Des écoles centrales remplacèrent les collèges universitaires d'Ancien Régime. Une école fut chargée d'enseigner aux futurs maîtres « *l'art d'enseigner* » : elle prit le nom d'École normale avant d'être appelée plus tard École normale supérieure. Des écoles de Santé vinrent remplacer les facultés de médecine. Dans l'esprit des Lumières, la Convention puis le Directoire s'attachèrent à développer les sciences : ils fondèrent l'École polytechnique et le Conservatoire national des arts et métiers en 1794, l'Institut de France en 1795.

Les idées de Condorcet ne survécurent cependant pas à la Révolution. Bonaparte, soucieux de restaurer la stabilité du pays en conciliant l'esprit des Lumières et la tradition plurisécularaire, revint au dualisme entre écoles supérieures et facultés qui avait vu le jour à la fin de l'Ancien Régime. Le Premier Consul créa les lycées. Il fonda l'École de droit et l'École de pharmacie. Et la loi du 10 mai 1806 établit l'Université impériale.

L'Université impériale, qui englobait tous les établissements d'enseignement - écoles, collèges, pensions, lycées et facultés -, s'ancra profondément dans le rêve napoléonien d'universalisme et de promotion de la civilisation. Le dessein de l'Empereur était ambitieux : faire de Paris la capitale politique, intellectuelle et religieuse du monde civilisé. L'Université devait représenter, pour la diffusion de la culture, ce que représentait le Code civil pour la diffusion du droit ; il fallait donc installer un corps de professeurs respecté des Français : par un décret du 31 juillet 1809, signé à Schönbrunn, Napoléon I^{er} imposa le port de la toge aux membres de son Université.

Cette Université ne ressemblait guère aux universités d'Ancien Régime, corporations autonomes. L'Université impériale était d'abord conçue comme une organisation centralisée de l'enseignement public – système que les philosophes des Lumières avaient appelé de leurs vœux afin de réduire l'influence de l'Église. Son unité reposait sur des structures administratives particulières à l'échelle de plusieurs départements ou de régions de l'Empire : les « *académies* » dirigées par des « *recteurs* » nommés par le Grand-Maître de l'Université. Les circonscriptions des *académies* devaient exactement correspondre aux ressorts des cours d'appel : il y aurait donc vingt-neuf académies dont une à Paris et une à Nancy. La géographie de l'enseignement et celle de la justice se superposaient ainsi, reflétant le rôle complémentaire de ces deux piliers du processus de civilisation.

Placée sous l'autorité du Grand-Maître, l'Université impériale était à la fois une sorte de congrégation laïque avec obligation de célibat et un ordre quasi-militaire avec prestation de serment d'obéissance. A l'image de la Légion d'Honneur, instituée pour les militaires en 1802, Napoléon I^{er} créa en 1808 une décoration destinée à « *récompenser les services rendus à l'enseignement* » par certains membres de l'Université : une double palme brodée sur leur costume. C'est l'origine des Palmes académiques.

Le monopole de l'enseignement et de la collation des grades universitaires était exercé, au nom du Grand-Maître et sous la tutelle des recteurs, par cinq ordres de facultés. Dans l'Université impériale les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine étaient peu nombreuses ; en revanche une académie devait toujours comprendre une « *faculté des Lettres* » et une « *faculté des Sciences mathématiques et physiques* », chacune dirigée par un « *doyen* » contrôlé par le recteur. Les facultés allaient demeurer les seules structures universitaires locales jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Le Grand-Maître de l'Université, **Louis de Fontanes**, exerçait également les fonctions de recteur de l'académie de Paris et surveillait les cinq facultés de la capitale. Fontanes ne s'était pas installé en Sorbonne mais dans l'hôtel de Choiseul-Praslin, rue de Bourgogne : voulant faire oublier le passé tumultueux de l'Université de Paris, il avait décidé que la Sorbonne ne serait plus affectée à des facultés, mais deviendrait une résidence d'artistes.

Sous la Restauration, l'« *Université de France* » succéda à l'Université impériale, mais le fonctionnement de l'enseignement supérieur resta à peu près inchangé. Libérées du contrôle du Grand-Maître, les facultés parisiennes redevinrent les ferments d'un renouveau intellectuel ; à l'exception du droit et de la médecine, elles réintégrèrent la Sorbonne en 1821 sur décision du cinquième duc de Richelieu. L'arrière-petit-neveu du cardinal, Armand Emmanuel de Vignerot du Plessis, nommé par Louis XVIII président du Conseil des ministres, voulait en effet redonner à la Sorbonne sa vocation universitaire : il l'affecta au siège de l'Académie de Paris, à l'École normale supérieure, à la bibliothèque universitaire, ainsi qu'aux facultés de Théologie, des Lettres et des Sciences.

A la même époque, la **nouvelle faculté de Droit**, construite par Soufflot place du Panthéon, accueillait de brillants étudiants que leurs familles destinaient aux professions judiciaires. Parmi eux se trouvaient des jeunes gens qui allaient marquer la littérature du XIX^e siècle : Victor Hugo - qui, dans *Notre-Dame-de-Paris*, écrira des pages pleines d'ironie sur les cortèges de l'Université de Paris au XV^e siècle -, Honoré de Balzac - qui en étudiant le Code civil imaginera les drames de la *Comédie humaine* -, Alfred de Musset, et plus tard Charles Baudelaire, ou encore Gustave Flaubert - qui détestera les études

et les professeurs de droit, mais s'inspirera de sa vie d'étudiant pour narrer, dans *L'Éducation sentimentale*, les errances et les amours de Frédéric Moreau.

À la Sorbonne, la faculté des Lettres connaissait un premier apogée. Royer-Collard y introduisait la philosophie écossaise. François Guizot et Jules Michelet y renouvelaient la recherche historique. Abel-François Villemain y rénouvait les études littéraires. Victor Cousin y professait un spiritualisme critique qui devait influencer pour plusieurs siècles notre enseignement supérieur.

Cette « *génération de 1820* » - c'est le nom que lui donnera plus tard Jules Ferry en lui rendant un vibrant hommage - jeta les bases de l'esprit universitaire moderne. Elle fit aussi de la faculté des Lettres le siège du courant libéral. En effet le libéralisme tempéré se diffusa dans les chaires de l'Université de Paris et permit de consolider les principes de liberté acquis par la Révolution. Prenant la tête de l'opposition à Charles X, **François Guizot** fut l'une des principales figures politiques de la Monarchie de Juillet et surtout le premier universitaire à être nommé président du Conseil.

Toutefois les murs de la Sorbonne devinrent bientôt trop exigus. Le bâtiment, qui n'avait pas été entretenu depuis les travaux effectués par le cardinal de Richelieu, était vraiment inadapté aux enseignements modernes, en particulier au développement des sciences expérimentales. Dès le deuxième tiers du XIX^e siècle, les projets de reconstruction se multiplièrent. La Révolution de 1848 suspendit la réalisation d'un premier plan d'agrandissement. Le Second Empire chercha à intégrer l'aménagement de la Sorbonne dans le cadre des grands travaux effectués dans la capitale : le préfet Haussmann fit percer le boulevard Saint-Michel et la rue « *des écoles* » pour dégager l'accès aux facultés.

Malgré les besoins et les projets, la reconstruction de la Sorbonne fut sans cesse différée. Et il faut s'imaginer aujourd'hui le mérite exceptionnel des pionniers des sciences expérimentales - Claude Bernard et Louis Pasteur notamment - dont les découvertes se firent souvent dans des laboratoires très étroits et particulièrement vétustes.

Faute de reconstruction des bâtiments et de modernisation des enseignements, les facultés parisiennes prirent bientôt ombrage de leurs concurrentes d'outre-Rhin. Depuis la réforme de Wilhelm von Humboldt, les universités prussiennes faisaient en effet l'admiration de toute l'Europe, en raison notamment de leur fort engagement dans la recherche ; l'**université de Berlin** attirait alors bien plus de savants que les facultés de Paris.

Précurseur de l'enseignement moderne, le ministre de l'Instruction publique Victor Duruy fut l'un des premiers à prendre la mesure du retard français et des transformations à entreprendre. Il installa la première chaire d'économie

politique à la faculté de Droit de Paris et créa l'École pratique des hautes études en 1868 afin de donner libre cours à de nouvelles méthodes d'enseignement et de recherche faisant primer la démarche scientifique.

C'est en réalité la **défaite de 1870 face à la Prusse** qui déclencha de nombreuses interrogations sur le niveau de l'enseignement supérieur français. Les dirigeants de la Troisième République se rendirent compte que la faiblesse scientifique et technique de la France expliquait pour une large part l'effondrement militaire de Sedan. Ils décidèrent alors d'entreprendre un immense effort tant en faveur de l'instruction primaire qu'en faveur de l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, un programme de grands travaux fut lancé pour rénover les locaux des écoles et facultés parisiennes. Le premier et le plus important de ces projets fut naturellement l'**agrandissement et la reconstruction de la Sorbonne**. Le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry en fut le décideur engagé, le vice-recteur Octave Gréard l'artisan déterminé et Henri-Paul Nénot l'architecte passionné. Jules Ferry approuva le plan d'un bâtiment rectangulaire entièrement nouveau édifié sur un terrain de plus de deux hectares; la chapelle resterait le seul témoin de l'époque de Richelieu. La Ville de Paris et l'État s'accordèrent pour partager les dépenses de construction : 22 millions de francs.

La « *Nouvelle Sorbonne* » était conçue comme le cœur du grand corps de l'Instruction publique ; son Grand Amphithéâtre avait vocation à devenir l'une des grandes tribunes de la République. Le palais académique fut inauguré par le président de la République Sadi Carnot en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution; impressionné par sa taille et sa beauté, le ministre de l'Instruction publique Armand Fallières - futur président de la République - s'exclama : « *De toutes les œuvres de la République, il n'en est pas qui soit plus assurée du jugement de l'Histoire.* »

L'architecture de la « *Nouvelle Sorbonne* » repose sur un principe simple : montrer l'universalité du savoir humain à toutes les époques, sur tous les continents et dans tous les domaines de la connaissance. Son décor met en valeur la complémentarité des deux grands piliers de la connaissance : les **Lettres et les Sciences**. Décliné dans tout l'édifice, ce thème réconcilie ainsi les deux grandes traditions du savoir : celle d'Homère et celle d'Archimède ; celle de l'Humanisme et celle des Lumières ; celle de « *l'esprit de finesse* » et celle de « *l'esprit de géométrie* » ; celle des Belles Lettres et celle du positivisme. L'ensemble de ce programme s'illustre dans la célèbre toile marouflée du « *Bois sacré* » peinte par Puvis de Chavannes pour le Grand Amphithéâtre. C'est dans ce cadre grandiose que les corps constitués de l'État, les ambassadeurs étrangers

et les facultés de Paris organisèrent une brillante et chaleureuse **cérémonie en l'honneur de Pasteur** à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, le 27 décembre 1892.

La Sorbonne reconstruite allait redevenir bientôt le siège de l'Université de Paris. Car après l'unique « *Université Impériale* » de Napoléon I^{er}, puis l'unique « *Université de France* » depuis la Restauration, **les universités étaient refondées en France en 1896**, plus d'un siècle après leur suppression par la Convention. Le lorrain Raymond Poincaré, alors ministre de l'Instruction publique, fit en effet adopter une loi prescrivant de constituer une université par académie : dans chaque ville chef-lieu d'académie, les facultés d'État furent réunies en une « *université de (nom de la ville)* », établissement public dont le conseil était présidé par le recteur. En application de cette loi, la France compta dix-sept universités.

La nouvelle Université de Paris réunissait donc les facultés de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres, de Théologie protestante et l'École supérieure de Pharmacie. S'y ajouta la déjà prestigieuse École des Chartes, à laquelle fut attribué l'espace libéré en Sorbonne par le départ de la faculté de Théologie catholique.

Retrouvant confiance, l'Université de Paris fut le théâtre de l'un des plus grands renouvellements de l'enseignement et de la recherche universitaires dans le monde. Le nombre de chaires tripla en trois décennies ; de nombreuses entreprises - parmi lesquelles **Solvay et la Compagnie des forges de Châtillon et Neuves-Maisons** - et plusieurs personnalités - parmi lesquelles John Davison Rockefeller et le Prince Albert I^{er} de Monaco - participèrent au financement de nouveaux enseignements. Et les plus grands maîtres des différentes disciplines furent candidats à une chaire en Sorbonne.

A la faculté des Lettres, Alphonse Aulard et Ernest Lavisse ancrèrent l'école historique française dans la tradition positiviste. Paul Vidal de la Blache faisait de la géographie humaine une discipline scientifique. Émile Durkheim fondait l'école française de sociologie. Ferdinand Brunetière et Gustave Lanson influençaient pour plusieurs décennies l'histoire de la littérature.

A la faculté de Droit, Marcel Planiol rénouvait l'enseignement du droit civil, et Émile Chénon l'histoire du droit et des institutions.

A la faculté de Médecine, Charles Richet recevait le prix Nobel de Médecine pour ses découvertes sur l'anaphylaxie.

A la faculté des Sciences, Henri Poincaré posait sa célèbre conjecture ; membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie Française, considéré

comme le plus brillant mathématicien d'Europe, il était honoré de nombreuses distinctions. Pierre et Marie Curie obtenaient avec Henri Becquerel le prix Nobel de physique pour leur découverte du polonium et du radium. Les travaux de Jean Perrin sur la discontinuité de la matière étaient également couronnés par un prix Nobel de physique. Entre temps, Henri Moissan puis Marie Curie avaient reçu un prix Nobel de chimie.

Dans toutes les universités et sociétés savantes du monde, la Sorbonne fut surnommée la « *Maison des prix Nobel* » ; elle revenait au premier plan, devançant Berlin et Oxford. A cette époque glorieuse sont nés de prestigieux centres de recherche : l'Institut Curie, l'Institut Henri Poincaré et l'Institut de physique du globe.

La Première Guerre mondiale ne fut qu'une parenthèse dans ce grand moment d'essor intellectuel et scientifique. Parenthèse sanglante au cours de laquelle la jeunesse de notre pays devait payer un très lourd tribut : trois cent cinquante étudiants de la Sorbonne furent tués au combat. Après la victoire de 1918, le conseil de l'Université de Paris tint une réunion extraordinaire pour réfléchir à la meilleure manière de s'associer à la liesse nationale. Le conseil décida que des personnalités étrangères exceptionnelles pourraient recevoir le **titre de docteur honoris causa** de l'Université de Paris, et il élut comme premier récipiendaire de cette distinction le président des États-Unis Woodrow Wilson. Venu en 1919 assister à la Conférence de la Paix qui se tenait à Versailles, le président Wilson reçut les insignes de docteur *honoris causa* dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

L'année suivante, un décret du Gouvernement d'Alexandre Millerand disposa que l'académie et l'Université de Paris seraient dorénavant dirigées - comme les autres académies - par un recteur, et non plus par le ministre de l'Instruction publique. Le gouvernement dut choisir le **premier recteur de Paris** : l'alsacien Paul Appell, doyen de la faculté des sciences de Paris et ancien condisciple d'Henri Poincaré au lycée de Nancy, fut nommé à cette fonction le 23 mars 1920 ; moins de deux ans après le retour de l'Alsace à la France, cette nomination revêtait beaucoup de sens.

Imprégné de l'esprit de paix et de réconciliation entre les peuples qui marquait profondément l'immédiat après-guerre, le recteur Appell fut l'un des fondateurs d'une institution qui reste aujourd'hui encore unique au monde : la **Cité internationale universitaire de Paris**. Inaugurée en 1923 au sud de la capitale, cette cité avait pour vocation d'accueillir sur un même campus des étudiants de toutes les nations et de leur faire partager deux valeurs communes : l'ambition de la connaissance et la passion de la fraternité. Durant quatre décennies, des maisons y furent édifiées par différents pays sous l'égide

de l'Université de Paris. En 2013, plus de dix mille étudiants et chercheurs, représentant plus de cent quarante nationalités, sont hébergés dans les quarante maisons du parc de la Cité internationale.

L'Université de Paris demeura dans l'entre-deux-guerres l'un des hauts lieux du savoir dans le monde. Irène et Frédéric Joliot-Curie y poursuivaient les recherches sur la radioactivité, obtenant à leur tour le prix Nobel de chimie. En histoire, Marc Bloch faisait rayonner l'École des Annales. En philosophie, Gaston Bachelard renouvelait l'épistémologie moderne. En médecine, Robert Debré développait l'enseignement clinique dans les hôpitaux, amorçant une évolution qui aboutirait à la création des centres hospitaliers universitaires en 1958.

La Seconde Guerre mondiale devait toutefois mettre un terme à l'une des périodes les plus riches de l'Université. L'Occupation fut particulièrement tragique pour la communauté universitaire parisienne. Les lycéens et les étudiants de l'Université de Paris qui allèrent le **11 novembre 1940** commémorer sous l'Arc de Triomphe la victoire de 1918 posèrent l'un des actes forts de la Résistance. De grands professeurs - Marc Bloch, Georges Ascoli et Victor Basch - furent assassinés, de nombreux étudiants et professeurs payèrent de leur vie leur engagement au sein des groupes de la Résistance ; les corps de certains d'entre eux reposent depuis 1952 dans la crypte de la chapelle de la Sorbonne.

Au lendemain du second conflit mondial, les études secondaires et supérieures offraient une promesse d'ascension sociale à l'ensemble de la société. Et les **enfants du baby-boom affluèrent** dans les lycées et les universités. Poursuivant la rapide croissance amorcée avant guerre, les effectifs de l'Université de Paris passèrent de trente-cinq mille étudiants en 1939 à plus de soixante mille au milieu des années 1960. La Sorbonne et les bâtiments universitaires du Quartier latin devinrent, encore une fois, trop étroits pour accueillir ce flot sans cesse plus important. C'est pourquoi une première annexe de la faculté des Sciences s'installa sur le campus d'Orsay en 1956. Trois ans plus tard, la faculté des Sciences quittait définitivement la Sorbonne pour prendre ses quartiers sur le campus de Jussieu. Les cours d'autres disciplines furent déconcentrés sur des campus construits en toute hâte à Paris rue Censier, mais aussi à Sceaux ou encore à Nanterre.

C'est précisément sur ces nouveaux campus que s'amorça **la contestation étudiante du printemps 1968**. La tradition des agitations étudiantes avait été ravivée une décennie plus tôt par le mouvement contre la Guerre d'Algérie. Elle se prolongea dans tout le Quartier latin dès les premiers jours de mai 1968 et la Sorbonne fut occupée pendant trois semaines.

L'ampleur de ce mouvement de contestation entraîna une profonde réorganisation des universités sous l'impulsion du ministre de l'Éducation nationale Edgar Faure. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 autorisait les professeurs à fonder et à diriger une université ; il pourrait y avoir plusieurs universités par académie. Ainsi prenait fin la conception centralisée de l'université napoléonienne.

Dans la capitale, l'Université de Paris était remplacée le 1^{er} janvier 1971 par **des universités de Paris numérotées de 1 à 13** – neuf à Paris et quatre hors les murs. Deux des universités reçurent un statut de faculté expérimentale : Dauphine (Paris 9), tournée vers la gestion des entreprises et Vincennes (Paris 8), tournée vers les disciplines artistiques et littéraires.

Il fallait maintenir l'unité de gestion des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Université de Paris: la Chancellerie des universités de Paris, dirigée par le recteur de Paris, devint garante du patrimoine des universités parisiennes. Grâce aux legs et dons de généreux mécènes, notamment le legs de la famille du cardinal de Richelieu, elle attribue chaque année de nombreux prix à des étudiants, des chercheurs, des écrivains et des artistes méritants. Elle prolonge ainsi la belle tradition de soutien à l'excellence scientifique et de promotion de l'innovation intellectuelle qui fut jadis celle de l'Université de Paris.

L'esprit universaliste ne s'est donc pas arrêté de souffler au cœur de la Sorbonne et des universités qui en sont les héritières ; c'est en Sorbonne que fut lancé en mai 1998 le processus d'harmonisation des diplômes d'enseignement supérieur en Europe, qui a abouti au **LMD** (licence-master-doctorat) et facilité la mobilité des étudiants européens (programmes ERASMUS).

Comme l'ensemble des universités françaises – et l'université de Lorraine en particulier – les universités de Paris et d'Ile-de-France connaissent en ce début du XXI^e siècle un nouveau tournant qui devrait marquer leur histoire. En effet de même que la concurrence économique est de plus en plus grande entre les entreprises dans le monde, de même l'enseignement supérieur et la recherche des différents pays sont engagés dans une **compétition de plus en plus vive** pour attirer les meilleurs étudiants, les meilleurs professeurs et les meilleurs chercheurs. Et, dans la plupart des États, les gouvernements ont pris conscience qu'un puissant encouragement à l'enseignement supérieur et à la recherche constituait un formidable investissement. C'est pourquoi en France la loi de 2006 sur la recherche a incité les universités à unir leurs forces et à atténuer la séparation construite par le temps avec les grandes écoles comme avec les organismes de recherche ; la loi de 2007 a confié des libertés et responsabilités nouvelles aux universités ; et le programme des « *investissements d'avenir* », lancé

en 2009, a prévu 22 milliards d'euros de dotation aux projets d'excellence en matière de recherche.

Ainsi encouragées, les dix-sept universités d'Ile-de-France ont constitué depuis quatre ans **des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur**, les PRES, qui deviendront sans doute les grandes universités de demain. Trois des PRES parisiens comportent dans leur appellation le nom « Sorbonne ». Un exemple : le premier pôle créé à Paris-centre, dénommé « Sorbonne Paris Cité », réunit quatre universités - la Sorbonne nouvelle (Paris 3), Paris Descartes (Paris 5), Paris Diderot (Paris 7), Paris Nord (Paris 13) - et quatre établissements prestigieux – Sciences Po, Langues O, l'Institut de physique du globe, l'École des hautes études en santé publique ; au total, pour ce seul pôle 120 000 étudiants et 6 000 enseignants-chercheurs.

Et, se rappelant que la Sorbonne avait été reconstruite pour assurer l'avenir des lettres et des sciences au XX^e siècle, l'Etat et la région Ile-de-France veulent, pour le XXI^e siècle, faire émerger autour de Paris deux grands campus d'envergure internationale :

- au nord, à Aubervilliers, le campus « Paris-Condorcet », qui constituera l'un des tout premiers centres de sciences humaines et sociales en Europe ;
- au sud, le **campus de Saclay**, rassemblant notamment l'université de Paris-Orsay, le commissariat à l'énergie atomique, Polytechnique et HEC qui envisagent de former en 2014 « l'Université Paris-Saclay » avec un objectif commun : devenir l'une des dix meilleures universités au monde pour la recherche dans le domaine des sciences et des techniques.

Avec près de **700 000 étudiants à Paris et en Ile-de-France**, la vie étudiante est naturellement au cœur de tous ces projets. Car Paris garde l'ambition de redevenir la première capitale universitaire européenne. Elle a été très fière d'être désignée en 2012, dans le classement international de *Quacquarelli Symonds*, ville du monde préférée des étudiants devant Londres, Boston et Melbourne.



Ainsi l'Université de Paris poursuit sa quête d'universel à une époque qualifiée de « mondialisée ». L'Université a dû s'adapter. S'appliquant la règle de Lavoisier, l'un de ses illustres étudiants - « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* » -, elle a su aussi perpétuer le rêve d'universel des hommes. Car en dépit des évolutions, des mutations et des changements de cette histoire - de la scolastique aux sciences et techniques en passant par l'humanisme -, la promesse renouvelée de l'Université est restée intacte : c'est la promesse de Robert de Sorbon, celle qui fit rêver Marie Curie.

Contemporain de Marie Curie, le grand poète allemand Rainer Maria Rilke a écrit : « *Nous sommes les abeilles de l'Univers. Nous butinons éperdument le miel du visible pour l'accumuler dans la grande ruche d'or de l'invisible* » (lettre à W. von Hulevicz).

J'espère vous avoir convaincus que l'Université demeure une grande ruche d'or, une ruche ouverte à toutes les générations dans leur quête insatiable de savoir – et sans doute aussi de bonheur.



Notes

- [1] V. Jean-Louis Rivail, « Louis de Broglie, un grand savant dans les habits d'un prince », in *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, huitième série, tome XXIV, année 2009-2010, pp. 161- 70.
- [2] V. Jean-Louis Clerc, « Charles Hermite : le mathématicien et sa prospérité », *ibidem*, pp. 253-260.
- [3] V. Gilles Curien, « De la Querelle des Universaux à la globalisation », *ibidem*, pp. 148-159.
- [4] V. Jean Borella, « Situation de Saint Thomas d'Aquin », *ibidem*, pp. 383-387.